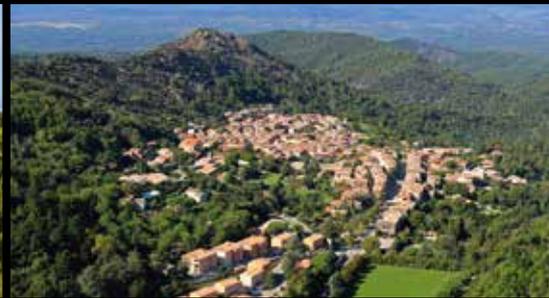


RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)



GOLFE DE
SAINT-TROPEZ
HORIZON
2030

Transmettre un territoire d'exception

Saint-Tropez, un nom mythique, une image connue en France et dans le monde. C'est aussi, un ensemble cohérent porté par les douze communes qui constituent notre territoire et que reflète le projet Golfe de Saint-Tropez 2030. Construit en étroite collaboration entre les maires et les forces vives locales, ce projet doit garantir la préservation, la gestion et la valorisation de nos terres. Des terres attractives car exceptionnelles !

Problématiques rencontrées par les habitants du golfe

Document d'urbanisme concret, le SCOT porte une attention très particulière à des problématiques rencontrées au quotidien par les habitants du territoire : **la qualité des entrées de ville, le respect des principes écologiques, l'intégration de la nature en ville, la maîtrise de la densification urbaine...**

PROPOSITIONS

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), ici présenté, permet d'élaborer des propositions pour la mise en place d'ambitions cohérentes avec les objectifs fixés.

Conforter le paysage et le cadre de vie, capital à transmettre sur le long terme

Entre la beauté de ses paysages (plages, forêts, massifs...), ses villages typiques et un mode de vie à part, le Golfe de Saint-Tropez possède un capital exceptionnel : celui d'un coin de paradis, qu'il convient de protéger et de faire vivre. Ce trésor sans prix doit être transmis aux générations futures.

- › Le SCOT traduit cette ambition en identifiant et localisant notamment les espaces agricoles, naturels et forestiers, que certains modes d'occupation et d'utilisation pourraient dégrader.

Afficher clairement la trame verte et bleue du territoire, atout majeur du maintien des qualités environnementales et du cadre de vie du Golfe de Saint-Tropez

Les réservoirs de biodiversité participent de la beauté du territoire et constituent une forte richesse écologique ; leur préservation doit donc être une priorité.

- › Le SCOT identifie et localise ainsi une trame verte et bleue, sur l'ensemble du territoire, qui confirme la volonté de protection de ces espaces par l'interdiction d'une urbanisation nouvelle à vocation résidentielle ou économique.

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.



SCoT, PADD, DOO..

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10 à 20 prochaines années dans une perspective de **développement durable**.

Dans le respect des orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) débattu lors du Conseil communautaire du 31 mai 2017, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) détermine les **orientations générales de l'organisation de l'espace**. Il définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Issu pour une part de la concertation publique, des échanges avec les habitants et acteurs du territoire lors de rencontres citoyennes, le DOO a pour objectif de présenter des orientations au plus près des attentes et besoins des riverains et **construire un territoire** qui leur ressemble.

ORIENTATIONS

Le D00 fixe de grandes orientations qui permettront d'atteindre cet objectif de transmission du territoire :

- › **Conforter les grands équilibres actuels du territoire**
- › **Porter une attention particulière sur l'aménagement des bords de routes et lutter contre les continuums urbains**
- › **Maîtriser la densification sur les secteurs urbains sensibles d'un point de vue paysager**
- › **Préserver strictement le potentiel écologique des réservoirs de biodiversité**
- › **Préserver les perméabilités écologiques au sein des espaces de continuités**
- › **Préserver les capacités de déplacement des espèces au sein des corridors écologiques stratégiques**
- › **Développer des actions coordonnées en faveur de la préservation de la biodiversité en milieu urbain**

Fixer ces grandes orientations permet de répondre à une problématique essentielle : comment conserver le patrimoine naturel en bon état et le transmettre aux générations futures qui résideront sur le territoire.

Conforter les espaces à valeur spécifique

- Le SCoT identifie et localise :
- les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral,
 - les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.

On compte parmi eux : **les espaces naturels de la corniche occidentale des Maures, le système dunaire et la plage de Pampelonne, la zone humide et la plage de Salins, le Mont Roux...**

Prochaines étapes



Concertation

Pour qui ?

Tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir du territoire

Habitants, acteurs socio-professionnels, associations, élus du territoire, etc.

Les moyens pour s'exprimer et participer au projet ?

› Lettres d'information

› Exposition publique

› Registre

Pour en savoir plus



Cartes et documents du SCoT à consulter dans leur intégralité sur www.cc-golfedesainttropez.fr

12 communes s'engagent pour un territoire d'exception

CAVALAIRE-SUR-MER • COGOLIN • GASSIN • GRIMAUD • LA CROIX-VALMER
LA GARDE-FRENET • LA MOLE • LE PLAN-DE-LA-TOUR • RAMATUELLE
RAYOL-CANADEL-SUR-MER • SAINT-TROPEZ • SAINTE-MAXIME